Image not found or type unknown

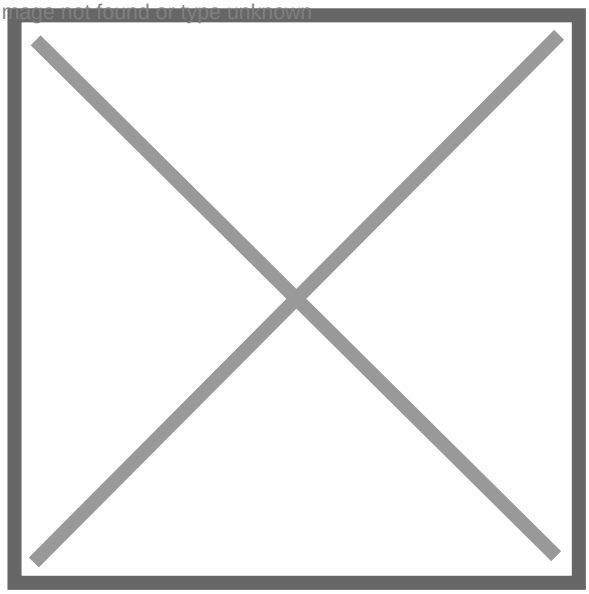

La sécuritée sociale refuse de payer les indémnitées journalières

Par **thimdansandre**, le **03/04/2008** à **21:43**

Bonsoir, j'aimerais que l'on me conseille. Mon mari s'est mis en congès parental en avril 2003 à la naissance de mon garçon Février 2003. entre temps, j'ai eu un prématuré, né le 22/10/2003, mon mari a donc continuer son congès parental. En janvier 2006, mon 4ème enfant est né et en avril 2006, mon mari est convoqué pour licenciment économique. La Caf, nous a dit qu'il pouvait terminer son congès parental jusqu'au trois ans de l'enfant janvier 2009. Mon mari trouve un travail pour le 1/04/08. Je préviens donc la Caf que je prends le congès à sa place à une hauteur de 80% à partir du mois d'avril car celui a trouvé un travail. Malheureusement entre temps, mon mari s'est bléssé à la maison, il est tombé de 4 mètres " double fracture" . Son contrat de travail est repoussé car il ne peut travailler platré. Je suis donc aller avec lui à la sécuritée sociale pour toucher les indemnitées journalières vu que le medecin l'a mis en arrêt. A ce jour, ils nous disent que le dossier sera rejeté car mon mari n'a plus d'employeur. Que doit on faire. Ouvrir ces droits au chomages car il a droit à 700 allocations même en étant platré ou normalement la sécuritée social doit le payer par rapport à l'entreprise ou il a travaillé 17 ans puis licenciment économique. On ne peut nous laisser sans ressource? Merci de me répondre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés